

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt-deux décembre deux mille vingt avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 21

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEBAULT Mélanie	P (arrivée au point n°8)	LECÈNE Yoann	R
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	E
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	R
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALOT Véronique	P	PIGEON Alison	R
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	P	COCHET Laëtitia	E
PORCHER Patrice	P	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
BOIROUX Céline	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
PIGEON Alison	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
LECÈNE Yoann	Thierry Malle	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant Hamel a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal de décembre**

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 est adopté à l'unanimité.

- **1) Convention de prestation de service avec SCOT**

Monsieur le Maire rappelle la convention du 29 juin 2017 entre la commune nouvelle des Portes du Coglais et le Syndicat mixte de Cohérence Territoriale du pays de Fougères. Cette convention de prestation de service portait sur l'instruction du droit des sols.

Il précise que cette convention est caduque et présente le nouveau modèle portant sur l'accompagnement des communes pour les demandes d'urbanisme réglementaire et opérationnel. Celui-ci détaille notamment :

- Le champ d'application des interventions techniques.
- Les missions respectives des deux parties.
- Les prestations complémentaires et/ou thématiques
- Les échanges et mises à disposition de moyens entre les parties.
- La tarification et financement du service,
- La durée de la convention (jusqu'au 31 12 2026) ...

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident de confier la mission d'instruction des demandes d'urbanisme réglementaire et opérationnel au Syndicat mixte de Cohérence Territoriale du pays de Fougères.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service.**

- **2) Convention avec SDE pour enfouissement réseaux route du Mesnil**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du centre bourg de Coglès. Il précise que l'aménagement de la route du Mesnil n'avait pu se faire dans la première tranche de travaux du fait que les réseaux n'avaient pas été enfouis.

Monsieur le Maire présente un avant-projet sommaire et un projet de convention du SDE 35 concernant cet enfouissement. Ces documents comportent un estimatif sommaire des investissements :

Travaux sur éclairage public : 15354,24€ TTC

Travaux sur réseau concédé (électricité) : 29096,76€TTC

Il précise qu'avant de lancer les travaux il est nécessaire au Conseil municipal de valider les pièces techniques et administratives évoquées ci avant et de demander au SDE 35 la réalisation d'une étude détaillée.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valident l'avant-projet sommaire et la convention présentée par le SDE 35 concernant l'enfouissement des réseaux de la route du Mesnil.**
- **Demandent la réalisation d'une étude détaillée.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer les avant-projets ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

- 3) Convention avec SDE pour enfouissement réseaux Petites Cours

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement des Petites cours. Il présente un projet de convention avec le Syndicat Départemental d'Energie portant sur l'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire précise le coût des enfouissements :

Travaux sur le réseau électrique :

Montant des travaux estimé : 55104,87 € HT

Participation communale : 11020,97 € HT

Travaux sur l'éclairage public :

Montant des travaux estimé : 33219,48 € HT

Participation communale : 11560,38 € HT

Travaux sur les infrastructures de télécommunication

Montant de la participation de la commune HT : 10126,64 € HT

Montant total de la participation de la commune : 12151,97 € TTC

Il précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits au budget investissement et qu'il est nécessaire de délibérer sur l'approbation de cette convention pour lancer les travaux.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valident l'avant-projet sommaire et la convention présentée par le SDE 35 concernant l'enfouissement des réseaux des Petites Cours.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE 35 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

- 4) Convention d'Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

Monsieur le Maire indique que le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal (ou des systèmes d'assainissement de son périmètre). L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique pour le suivi de l'assainissement collectif avec le département.**
- **Valident le coût de cette assistance technique et demande sa prise en compte dans le budget annexe assainissement.**

- 5) Convention avec Orchestr'am pour Assistance à Maitrise d'Ouvrage de l'extension école publique

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école publique qui a bénéficié d'une étude de faisabilité et du positionnement du Conseil municipal sur un scénario dans sa séance de décembre 2020.

Il précise qu'une demande de devis a été réalisée auprès d'un assistant à Maitrise d'ouvrage, la Société d'Economie Mixte Orchestr'am, de Fougères afin de nous accompagner dans le développement de ce projet.

Ce devis prend la forme d'une convention qui précise les modalités d'intervention de l'AMO ainsi que les montants :

Nature des missions	€ HT
Volet 1 : Lancement du marché et Maitrise d'œuvre, analyse et attribution ; suivi et pilotage des études pré-opérationnelles et opérationnelles jusqu'à l'attribution des marchés de travaux.	5800,00
Volet 2 : Recherche des subventions possibles, constitution des dossiers de demandes de subvention et suivi de l'instruction des dossiers établissements du montage financier.	3500,00
Volet 3 : Coordination et suivi de l'exécution des travaux jusqu'au parfait achèvement	6900,00
Total	16200,00

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent le recours à la société Orchestr'am pour une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension de l'école publique.**

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec Orchestr'am ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

- 6) Acte notarié avec Enedis suite à travaux sur domaine communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de travaux d'implantation de lignes électriques souterraines sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune : 83 ZH numéro 42 (le Chêne Bicogne -Coglès- 35460 les Portes du Coglais).

Il précise que ces travaux sont terminés et qu'il est nécessaire d'établir un acte notarié avec la société ENEDIS suite à la signature d'une convention de servitude (délibération. 18 02 30 du 1^{er} mars 2018).

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accordent le principe d'un acte notarié avec la société Enedis concernant la ligne électrique souterraine passant sur la parcelle 83 ZH numéro 42.**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son premier adjoint, Jean Desloges, ayant délégation de signature, à signer cette convention.**

- 7) Contrôle annuel des bornes d'incendie : proposition d'un prestataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'importance du réseau de points d'eau identifiés pour la lutte contre les incendies sur la commune : plus de 50 bornes, accessoires hydrauliques, points d'eau naturels.

Il rappelle que les hydrants (environs 25 bornes/poteaux/prises incendie) nécessitent des contrôles et entretiens.

Il présente un devis de la société Véolia de 58€ HT/an et par prise d'incendie et demande au Conseil de se prononcer sur cette offre.

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent l'offre de la société Véolia pour le contrôle et l'entretien des hydrants pour un montant de 58€ HT/an/unité.**
- **Autorisent M. le Maire à signer le devis.**

- 8) Sollicitation amendes de police pour projets de rénovation des bourgs

Monsieur le Maire évoque le projet de rénovation des bourgs de Coglès et La Selle en Coglès.

Il rappelle que certains équipements ou réalisation de voirie à vocation sécuritaire peuvent bénéficier de la répartition des amendes de police.

Il précise que la première tranche de travaux prévue à La Selle en Coglès ne comporte pas d'équipements ou réalisation entrant dans le dispositif d'aide.

La deuxième tranche de travaux du bourg de Coglès comporte un parc de stationnement en dehors de la voie de circulation sur le domaine communal. Ce parc de stationnement est composé de dalle à engazonner pour les places de stationnement. L'aire de circulation est prévue en béton désactivé.

La voirie du carrefour principal (église) sera réalisée en enrobé avec ROXEM de manière à faire un marquage visuel pour inciter la vigilance des usagers et à favoriser le ralentissement. Cette réalisation s'inscrirait dans la rubrique aménagement de sécurité sur voirie du dispositif des amendes de police.

Montants estimatifs :

Type aménagement ou équipement	Montant HT
Parc de stationnement en dehors des voies de circulation Total HT	29 335,00
1) Voirie finition dalle à engazonner	
- Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31.5 sur 0.15m d'épaisseur	750,00
- Fourniture et pose dalles drainantes à engazonner	8 050,00
- Voirie finition béton désactivé	
2) Voirie Finition béton désactivé	
- Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/150 sur 0.30 m d'épaisseur	2 850,00
- Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31.5 sur 0.15 m d'épaisseur	1 875,00
- Réalisation revêtement en béton désactivé ARTEVIA relief C25/30 D12 avec gravillons 6.3/12 Poulay sur 0.22m épaisseur	15 810,00
Rénovation sécuritaire voirie carrefour central (Eglise) enrobé Roxem Total HT	67 612,50
- Fourniture et mise en œuvre grave bitume enrichie GB 0/6 pour reprofilage y compris couches d'accrochage	6 975,00
- Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumeux BBSG 0/10 classe 3 dosé à 150 kg/m ²	6 187,50
- Fourniture et mise en œuvre de revêtements en résine ROXEM ou équivalent	54 450,00
Total général (29335,00 +67612,50)	96 947,50

Monsieur le Maire demande au conseil sur la sollicitation des amendes de Police sur la base estimative présentée ci-dessus.

Les membres du Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicitent le Département d'Ille et vilaine concernant l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de rénovation du bourg de Coglès.**

- 9) Acquisition du distributeur de pain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la location par la commune d'un distributeur de pain installé à La Selle en Coglès. Il précise qu'après six mois de fonctionnement une demande de devis a été faite pour un achat de l'équipement.

Il présente un devis de la société « Ma Baguette », devis prenant en compte la déduction des 6 mois de loyer déjà versés. :

Coût HT : 9410,17

Coût TTC : 11292,20

Le Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir le distributeur de pain installé à La Selle en Coglès.**
- **Autorise, M. le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**
- **Demande qu'une convention (ou contrat) soit établie avec le boulanger.**

- 10) Vente parcelle ZP 32 Louvaquint

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20.07.71 du 17 juillet 2020 portant sur la vente de la parcelle ZP 32 à Louvaquint sur la base de 1 € du m² et sur l'intégration des frais notariés dans la vente. Il précise qu'une négociation a été faite avec le potentiel acquéreur. Cette négociation engagerait les parties de la manière suivante : la commune renonce à intégrer les frais notariés dans la vente, l'acquéreur s'engage à laisser gratuitement à la commune une bande de terrain (3 m de large) le long de la parcelle ZP 162 bordant la voie communale n°32 dite de Louvaquint (frais de division parcellaire à la charge de la commune).

Les membres du Conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (une abstention) :

- **Acceptent le principe d'une vente n'incluant pas la valeur des frais notariés générés lors de l'acquisition de la parcelle ZP 32 par la commune à la seule condition que l'acquéreur concède gratuitement à la commune une bande de 3 m de large au bord de la voie communale dite de Louvaquint.**

- Informations :

- Point sur situation COVID
- Election du Conseil Municipal des Jeunes
- CCAS, réunion hier
- Importantes plantations en cours (service espaces verts) :
 - Montours : Magnolias sur esplanade Simone Veil
 - La Selle en Coglès : Tulipiers de Virginie autour de la Salle des Mazières
 - Coglès, Rue du Roc : Charme et chênes rouge, à la suite des travaux